



RAPPORT DE JURY ACADEMIQUE

CAPPEI SESSION 2023

*Sous la présidence de Monsieur Frédéric FABRE
Directeur Académique Adjoint des Services de l'Éducation nationale Gironde
Par délégation de madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux,
Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine.*

Ce rapport :

- prend appui sur les résultats de la session du CAPPEI 2022. Il présente la synthèse, fondée sur des constats quantitatifs et qualitatifs, des observations du jury académique réuni le 28 juin 2023.
- doit permettre aux candidats de la session 2024 d'identifier les attendus de cette certification et de disposer d'informations utiles à la préparation des différentes épreuves.

Texte de référence :

- *Circulaire du 12-2-2021*
- *Références : décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié*

- 1. Remarques générales**
- 2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions**
- 3. Bilan de la session 2023**
- 4. Constats et analyse du jury académique**
- 5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2024**



1. Remarques générales :

L'obtention du CAPPEI nécessite de la part des candidats un investissement important au regard d'un niveau de compétences élevé, attendu dans des domaines à la fois diversifiés et complémentaires :

- enseigner en tenant compte de la diversité des élèves,
- faire preuve d'une expertise dans l'évaluation des compétences, potentialités et besoins des élèves à besoins particuliers
- connaître les fonctionnements cognitifs des élèves présentant des troubles ou présentant un handicap
- travailler en équipe, en complémentarité et coordonner son action avec de multiples partenaires
- savoir analyser son action et exercer un regard réflexif sur sa pratique
- se positionner clairement en qualité de « personne ressource » au service du collectif dans une équipe et au sein d'un établissement
- identifier les enjeux de l'école inclusive et promouvoir les pratiques permettant de construire des parcours de réussite scolaire pour tous les élèves à besoins particuliers.

Si l'on considère cette diversité, il convient de noter que les objectifs ciblés précédemment dans le cadre du CAPASH et du 2CASH étaient plus exclusivement centrés sur la qualité d'un enseignement adapté ou spécialisé alors qu'ils font également appel désormais à des dimensions telles que le travail en équipe, le positionnement en tant que personne ressource, actant par là-même une évolution très sensible de la conception des missions de l'enseignant spécialisé.

2. Harmonisation des critères appliqués par les commissions :

Le référentiel spécifique des compétences d'un enseignant spécialisé titulaire du CAPPEI a fait l'objet d'une présentation systématique auprès des stagiaires en formation. Les candidats libres ont également bénéficié d'une session permettant de travailler avec eux les principaux critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve 1 :

Attendus du jury pour la séquence pédagogique :

- Un projet individuel par élève, structuré et instruit, incluant la dimension de parcours et éventuellement d'orientation
- Une bonne lisibilité du travail partenarial et de la communication avec les familles
- L'identification des obstacles aux apprentissages rencontrés par les élèves
- La cohérence des réponses pédagogiques apportées
- La mise en place d'une pédagogie explicite qui rende les élèves acteurs de leurs apprentissages
- La compréhension par les élèves des critères d'évaluation proposés par l'enseignant spécialisé.

Attendus du jury pour l'entretien :

- La capacité à analyser la situation d'un élève choisie et proposée par la commission
- La capacité à élaborer lors de l'entretien des propositions d'amélioration des pratiques pédagogiques déjà engagées
- La capacité à distinguer éducation inclusive et école inclusive (se positionner comme personne ressource)



Epreuve 2 :

Attendus du jury sur le dossier :

- Un questionnement illustrant l'évolution d'un enseignant adoptant progressivement la posture d'un enseignant spécialisé, capable de promouvoir une école inclusive.
- La cohérence entre le contexte de l'épreuve 1 et la situation présentée dans l'écrit professionnel est une possibilité. **Elle n'est toutefois pas imposée aux candidats.**

Attendus du jury sur la présentation du dossier + entretien :

- La capacité à élaborer, en l'argumentant, une réponse cohérente au regard des questions posées par la commission
- La capacité à répondre à des questions proposées sur un champ élargi aux problématiques plus générales de l'éducation inclusive.
- La capacité à échanger et à s'engager dans un échange réflexif et constructif avec le jury

Epreuve 3 :

Attendus du jury sur la présentation d'une action témoignant du rôle de personne ressource :

- La capacité à sortir du descriptif d'une action menée et à se positionner comme personne ressource
- La connaissance du cadre théorique définissant les missions et les attendus du positionnement d'une personne ressource, dans un établissement scolaire et au-delà (partenariats, communication...)
- La capacité à évaluer les effets de l'action proposée et à en envisager des prolongements.

Attendus du jury sur l'entretien :

- La capacité à faire preuve d'un esprit de synthèse dans les réponses données (nécessité pour le jury de proposer pendant les 10 minutes imparties quelques questions très ciblées)
- La compréhension des notions d'accessibilité et de compensation et capacité à les distinguer
- L'authenticité de l'engagement du candidat au travers de réponses concrètes et personnalisées

3. Bilan de la session « ordinaire » 2023 (hors VAEP) :

Candidats du 1^{er} degré (hors VAEP) :

	Inscrits	Présents	Admis	Ajournés	Taux réussite (par rapport aux présents)
2023	79	59	39	20	66,1 %
2022	75	54	30	24	54%
2021	75	70	47	20	67 %
2020	97	75	54	21	72 %
2019	106	95	62	33	65,2 %
2018	114	96	63	33	65,6 %



Candidats du 2nd degré (hors VAEP) :

	Inscrits	Présents	Admis	Refusés	Taux réussite (par rapport aux présents)
2023	21	10	6	5	60%
2022	32	16	9	7	56,25%
2021	26	25	11	14	44 %
2020	58	36	19	17	52,7 %
2019	64	42	25	17	59,5 %
2018	141	124	98	26	79 %

Constats et analyse du jury académique :

L'épreuve 1 révèle parfois d'importantes faiblesses dans la maîtrise des fondamentaux pédagogiques et didactiques attendue des enseignants qui souhaitent se spécialiser.

Pour rappel, cette épreuve est conçue pour valoriser les compétences consistant à :

- identifier et analyser les besoins de ses élèves
- adapter ses démarches pédagogiques en proposant des situations d'apprentissage pertinentes
- analyser son action et proposer pour approfondir cette réflexion des ajustements ou prolongements nécessaires à sa pratique

Trois principales remarques :

- Le jury observe la trop fréquente absence d'évaluations rigoureuses des compétences et des progrès d'élèves de la part des candidats les plus nettement en difficulté. Cette insuffisance explique très naturellement l'impossibilité pour eux de proposer des situations d'apprentissage adaptées au regard de besoins compris et correctement analysés.

- Plus occasionnellement, il est constaté des lacunes didactiques importantes et spécifiques portant sur les méthodes et démarches dans l'apprentissage de la lecture - écriture et l'enseignement de la numération et du calcul.

- Enfin la notion de parcours d'élèves gagnerait à être très souvent approfondie dans un accompagnement qui doit chercher à garantir continuité et sécurisation des apprentissages et des perspectives d'évolution. Cette dimension apparaît trop rarement ou trop succinctement dans les dossiers présentés aux commissions. Les projets personnalisés, souvent bien présentés dans un souci de clarté, se contentent trop souvent de fournir une vision instantanée de la situation de chaque élève, sans ouvrir de perspectives travaillées en équipe (orientation ou réorientation, poursuite d'études dans le supérieur, accès à la voie professionnelle, ...)

L'épreuve 2 sollicite principalement la capacité du candidat élaborer une pensée structurée montrant la construction de l'identité professionnelle d'un enseignant spécialisé en devenir.

En conséquence, il est attendu :

- un écrit ordonné, structuré, témoignant d'une authentique analyse
- un choix précis des documents contenus dans le dossier (plus que le nombre de documents, c'est la pertinence de ce choix et de leur intérêt au regard de l'angle d'étude choisi qui importe)
- au-delà de l'écrit, une présentation et une soutenance ouvrant des pistes de réflexion nouvelles et traduisant la dynamique de formation dans laquelle le candidat est engagé.



Plusieurs remarques :

- Les dossiers présentés par la plupart des candidats sont rédigés avec sérieux et témoignent d'un investissement important. La présentation orale est souvent bien préparée en amont, rarement improvisée. Les commissions sont sensibles à l'amélioration, d'année en année, de la qualité des documents formalisés par les candidats. Un point qu'il est important de souligner.

La logique qui préside au choix par les candidats des documents inclus au dossier reste souvent peu explicite. Il convient d'éviter la compilation de textes peu hiérarchisés et insuffisamment en lien avec la problématique ciblée.

- Les candidats les plus en difficulté, dans leur grande majorité, maîtrisent insuffisamment certaines notions et concepts, ce qui peut les amener à commettre des contresens importants.

- Les commissions ont au contraire valorisé la prestation des candidats capables d'argumenter sur des bases solides et disposant de références connues et maîtrisées. Ces professeurs se montrent capables d'échanger avec authenticité et simplicité, sans digressions ni récits anecdotiques.

L'épreuve 3 permet au candidat de présenter et de valoriser son positionnement comme personne ressource pour la communauté éducative, capable de travailler avec les partenaires de l'institution pour promouvoir l'école inclusive.

Les commissions se montrent donc particulièrement attentives :

- Au caractère concret des témoignages présentés qui gagnent toujours à ne pas se limiter à un exposé formel ou distancié de la réalité des missions de l'enseignant spécialisé
- Aux compétences communicationnelles des candidats et à l'authenticité de leur engagement
- A la capacité de concevoir et de mutualiser des outils pédagogiques, au service de l'action collective
- A la capacité des candidats à se positionner avec justesse dans l'organisation mise en place par l'institution pour développer les actions en faveur de l'école inclusive (conseillers pédagogiques, formateurs, professeurs référents...)

Plusieurs remarques :

- Le jury relève une nette amélioration de la préparation des candidats à cette épreuve. La plupart évite désormais l'écueil consistant à se positionner de manière très restrictive en qualité de personne ressource (transmettre des informations et partager des savoirs).



4. Bilan de la session 2023 spéciale VAEP :

Candidats du 1^{er} degré (VAEP) :

	Candidatures examinées par la DEC	Candidatures éligibles retenues	Présents	Admis	Refusés	Taux de réussite (par rapport aux présents)
2023	40	34	21	10	11	47,62 %
2022	62	43	28	11	17	39 %

Candidats du 2nd degré (VAEP) :

	Candidatures examinées par la DEC	Candidatures éligibles retenues	Présents	Admis	Refusés	Taux de réussite (par rapport aux présents)
2023	18	8	4	3	1	75 %
2022	40	28	16	3	13	18,7%

Constats et analyse du jury académique :

Le jury observe une nette progression du nombre d'admis à l'épreuve orale réservée aux candidats préparant la VAEP. Cela témoigne d'une préparation plus réfléchie et travaillée au regard des modalités spécifiques de cette épreuve. Ce constat étant fait, il convient toutefois de noter :

- L'écart important de la réussite constatée entre professeurs des 1^{er} et 2nd degrés. Sur ce point, il semble que les professeurs de collèges et de lycées éprouvent de moindres difficultés à faire valoir une réelle expérience en qualité de personne ressource au service du collectif.
- L'incompréhension toujours perceptible des enjeux de cette épreuve pour certains candidats dont l'argument principal consiste à faire valoir une ancienneté dans leur expérience de l'enseignement spécialisé. A cet égard, le travail d'explicitation des attendus de l'épreuve devra être poursuivi, notamment lors des réunions organisées chaque année pour accompagner dans leurs démarches et dans leur réflexion les enseignants souhaitant s'inscrire au CAPPEI.



5. Conseils aux candidats dans la perspective de la préparation de la session 2024

Pour 2023, les observations du jury académique reprennent assez largement celles effectuées lors des sessions précédentes, avec toutefois quelques singularités qu'il convient de préciser, notamment concernant les candidats à la VAEP.

L'excellence relevée chez certains professeurs mérite tout d'abord d'être soulignée. Ces enseignants ont su optimiser lors de leur préparation des compétences professionnelles appréciables, maîtrisant avec aisance de solides connaissances en pédagogie et en didactique. L'accompagnement académique proposé cette année à des professeurs n'ayant pu avoir accès aux modules de formation mis en œuvre par l'INSPE représente une réelle avancée : parmi ces enseignants, plusieurs sont parvenus, avec une guidance adaptée, à satisfaire pleinement aux attendus exigeants de l'épreuve.

Quelques conseils utiles à certains candidats ayant échoué souhaitant mieux préparer cette certification :

- L'identification précise des besoins des élèves (les outils d'évaluation utilisés et mis en œuvre) est de première importance. Le jury fait montre de la plus grande vigilance dans ce domaine.
- Il convient de réfléchir attentivement à la pertinence des adaptations pédagogiques et des organisations mises en œuvre au sein des classes, dispositifs, établissements
- Un entraînement à l'analyse de pratique peut aider les candidats à prendre tout le recul nécessaire attendu lors des entretiens proposés lors de l'examen.
- Les candidats sont encouragés à réfléchir, au-delà du simple témoignage portant sur des actions qu'ils mènent au quotidien, à leur rôle au sein des équipes et aux missions susceptibles de les intéresser en qualité de personne ressource.

Dans chacun de ces domaines, il conviendra sans doute d'ajuster le contenu des formations et de l'accompagnement proposés aux candidats **en précisant mieux les contours d'une pratique professionnelle experte, dans une double perspective, à la fois pragmatique et réflexive**. Certains candidats peinent en effet à s'extraire d'un discours général sur l'inclusion, établissant peu de liens entre théorie et mise en œuvre effective d'un enseignement en phase avec les enjeux d'une pédagogie explicite, accessible à tous les élèves.

Nous regrettons cette année encore l'incompréhension et la déception de certains candidats qui, faisant valoir une importante expérience professionnelle auprès d'élèves à besoins particuliers, ont pourtant échoué au CAPPEI via la VAEP.

Il convient de rappeler qu'il est attendu de tous les candidats, y compris de ceux qui se présentent par la voie de la VAEP, une capacité à analyser de manière distanciée et critique leurs pratiques professionnelles habituelles, qu'elles soient individuelles ou s'inscrivant dans une démarche collective ou partenariale.

Dans cette perspective, le jury conseille aux candidats ayant échoué à la VAEP de s'entraîner avec leurs tuteurs à cette analyse de manière plus soutenue, bien en amont des prochaines sessions.

Le parcours de formation académique proposé aux candidats libres du CAPPEI peut également intéresser nombre de professeurs ayant échoué via la VAEP et ayant besoin d'une actualisation plus soutenue de leurs connaissances et du contexte d'une école inclusive en évolution.